

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 20 AVRIL 2026 : DELIBERATION N° 14

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Jeannine PAQUE - Nicolas LEBLANC - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Bernadette MORIAMÉ - Denis DEJARDIN - Myriam BERTAUX - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Boufeldja BOUNOUA - Annie SEOUDI - André PIEGAY - Florence GALLAND - Antoine WAVRIN - Annick LEBRUN - Azzedine ZEKHNINI - Lucie AUQUIERT - Djilali HADDA - Malika TAJDIRT - Julien COURTIN - Nadia AOUDJ - Frédéric BENAZET - Patrica POLET - Saïd BELHADJODJA - Marie-Charles LALY - Julien TAVERNE - Jean-Pierre ROMBEAUT - Sylvie FUENTES - Fabrice DE KEPPEL - Liliane CATERINA - Nordine AIT BARKA - Abdoullah BOUGHAZI - Melodie MERLIN - Jean-Claude MAIRESSE

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Charles LALY pouvoir à Annick LEBRUN

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Antoine WAVRIN

OBJET : Présentation du rapport écrit des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 aux fins de débat au sein de l'assemblée délibérante

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1612-22 relatif à la définition du budget de la commune,
- L.1612-26 qui prévoit que l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget,
- L.1612-34 relatif à la mise à disposition du public des budgets de la collectivité territoriale dans les quinze jours qui suivent leur adoption,
- L.1612-35 et plus précisément son dernier alinéa relatif à la mise en ligne sur le site de la commune du rapport sur les orientations budgétaires,
- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2312-1 relatif à la publication du rapport sur les orientations budgétaires et à sa transmission au président de l'EPCI,
- R.1612-49 relatif aux informations que doit impérativement comporter le rapport d'orientations budgétaires,
- R.1612-59 qui dispose que les documents mentionnés au dernier alinéa de l'article L.1612-35 sont mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par l'assemblée délibérante, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent,

Vu le jugement du tribunal administratif de Lyon rendu le 09 décembre 2004 relatif à la présentation de l'ensemble des documents budgétaires dans les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal modifié par la délibération n°179 du 25 novembre 2021 et notamment l'article 18 relatif au débat sur les orientations budgétaires,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2026, ci-annexé,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, ressources humaines, tranquillité publique, urbanisme, logement et rénovation urbaine » en date du 13 avril 2026,

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Considérant que le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai **de 10 semaines** précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de l'encours de la dette,

Qu'en outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présente également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération et la durée effective du travail,

Que ce dit rapport doit, le jour même de sa présentation, impérativement faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Que ce débat, préalable essentiel au vote du budget primitif, ne constitue qu'une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif communal et par voie de conséquence ne donne pas lieu à un vote,

Considérant qu'en vertu de la jurisprudence constante susvisée, le débat d'orientation budgétaire, la présentation du rapport afférent et sa communication constituent une formalité substantielle préalable à la délibération relative à l'adoption du budget,

Qu'il est pris acte de cette présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'ensuit par une délibération spécifique,

Considérant que conformément aux dispositions des articles L.1612-34 et L.2312-1 susvisés, ce rapport sera transmis au président de la CAMVS et également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante,

Qu'en outre, et en vertu des dispositions de l'article R.1612-59 précité ledit rapport et la présente délibération seront mis en ligne sur le site internet de la Ville dans le délai d'un mois à compter de leur adoption et dans des conditions garantissant :

- 1° leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- 2° La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement ;
- 3° leur conformité aux documents soumis présentement ;
- 4° leur bonne conservation et leur intégrité.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Procède au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2026 au vu du rapport présenté.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

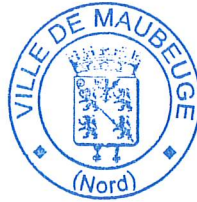
Le Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Antoine WAVRIN

Le Maire de Maubeuge



A large, stylized handwritten signature in black ink, forming a large, irregular loop.

Arnaud DECAGNY



Rapport d'orientations budgétaires

2026

SOMMAIRE

I.	Contexte général : situation des administrations publiques locales.....	2
A.	Situation globale, la trajectoire des finances publiques	2
1.	Prévision de la dette des administrations publiques	2
2.	La loi de finance 2026, les collectivités territoriales mobilisées.....	3
B.	Situation de la collectivité	4
1.	Compte financier unique 2025, présentation générale.....	4
2.	Caractéristiques générales de la dette.....	5
3.	Structure de la dette et évolution de l’encours au 01/01/2026.....	6
a)	Structure par prêteurs.....	6
b)	Extinction de la dette au 01/01/2026	7
II.	Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité.....	8
A.	Budget Principal Pluriannuel	8
1.	Construction d’une CAF Nette structurelle	8
2.	Stratégie de désendettement	9
3.	Consolidation de la stabilité financière de la ville.....	10
B.	Budget Principal 2026, socle de la stratégie pluriannuelle.....	10
1.	Recettes de fonctionnement.....	10
a)	Fiscalité, une nouvelle baisse des recettes suite à la loi de finance 2026	10
b)	Stabilisation de la DGF pour 2026	11
2.	Dépenses de fonctionnement.....	11
a)	Dépenses afférentes jeunesse et la petite enfance	11
b)	Dépenses afférentes à la Politique de la Ville	13
c)	Dépenses afférentes à la Sécurité.....	14
d)	Dépenses afférentes à la Culture, au Patrimoine et Médiathèque	15
e)	Dépenses afférentes aux charges du personnel	15
f)	Subventions.....	22
g)	Autres dépenses de fonctionnement.....	22
C.	Section d’investissement	22
1.	Recettes d’investissement	22
2.	Dépenses d’investissement.....	23
a)	Consolidation de la stratégie d’investissement pour plus d’attractivité	23
b)	Démolition et Reconstruction du groupe scolaire Anne Frank et Claude Debussy	24
c)	Réhabilitation du théâtre du Manège.....	24
d)	Création d’une Maison de Santé Pluridisciplinaire	25

I. Contexte général : situation des administrations publiques locales

A. Situation globale, la trajectoire des finances publiques

1. Prévision de la dette des administrations publiques

Dans le cadre du rapport sur la situation des finances publiques locales produit par le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et réalisé pour conduire les débats relatifs au projet de loi de finance, la dette des administrations publiques et son évolution est caractérisée, et les conditions de financement et de soutenabilité de cette dette se dessinent.

Pour reprendre les éléments communiqués à travers ce rapport¹, nous constatons que les besoins de financement annuels des administrations publiques locales (APUL) est presque systématique depuis 40ans. L'exercice 2024 est représentatif de cet état de fait avec un décrochage important entre les recettes et les dépenses.

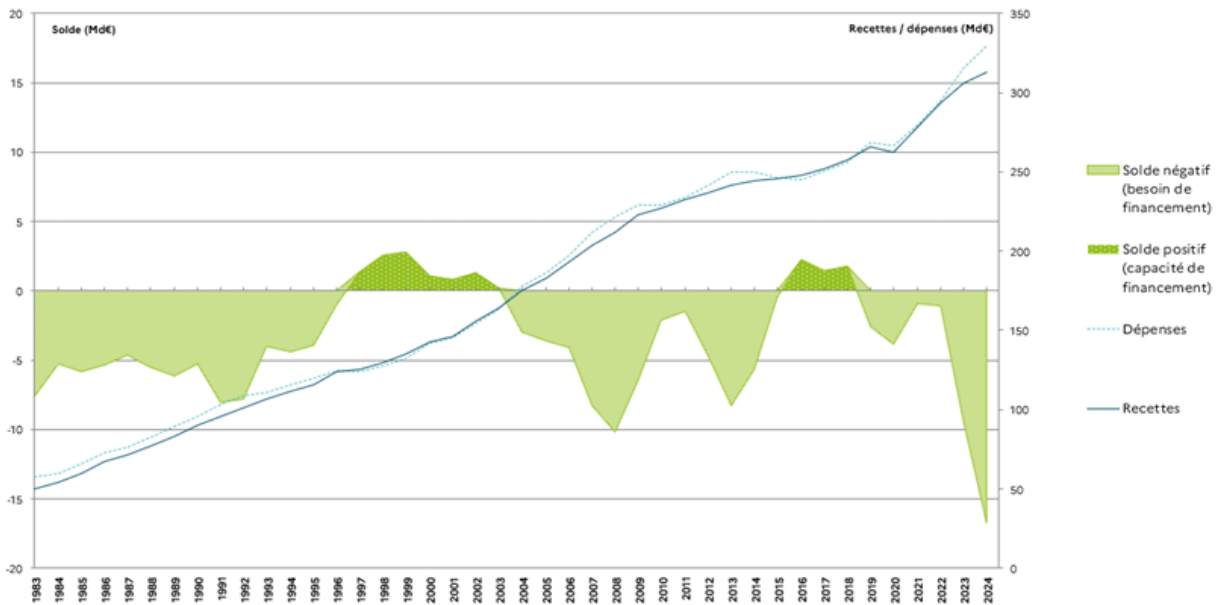


Figure 18 : Évolution des dépenses, des recettes et du solde des APUL, de 1983 à 2024
 Source : INSEE, Comptes nationaux – base 2020

En outre la dette des APUL a fortement augmenté depuis 1983, pour atteindre le niveau de 261,9 Md€ à fin 2024. Cependant, si une baisse du niveau de cette dette est à noter entre 1996 et 2002, depuis 20 ans les APUL connaissent une augmentation annuelle important du niveau de la dette (avec un effet de « marche » en 2020 et 2021 suite à la crise du COVID19). Le fonctionnement budgétaire et financier des collectivités leur interdisant d'emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement, il apparait naturel que la progression de cette dette des APUL provient des investissements locaux.

¹ Cf. Rapport sur la situation des finances publiques locales - Annexe au projet de loi de finances pour 2026

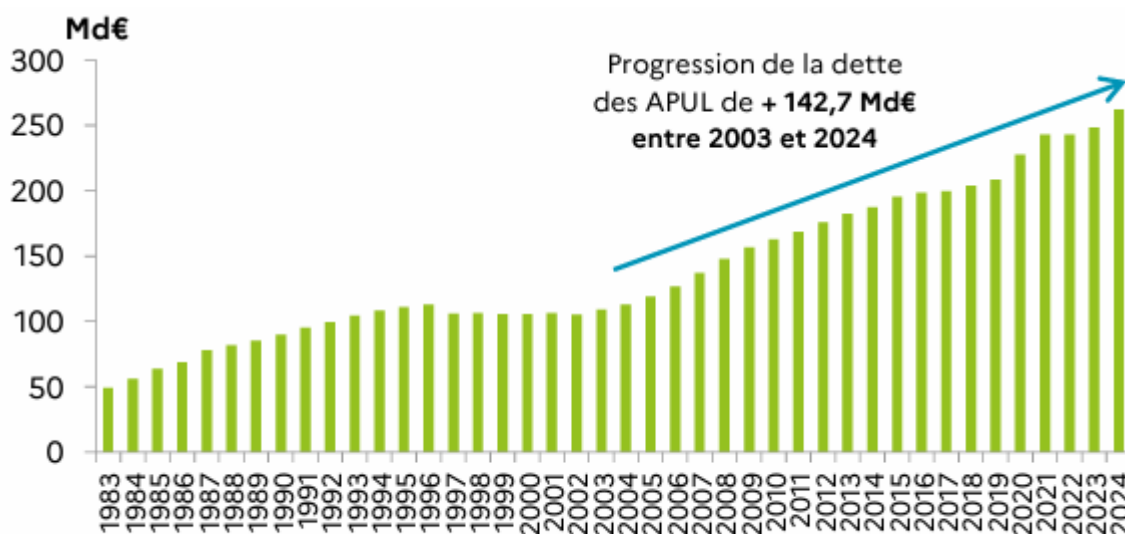


Figure 19 : Évolution de l’encours de dette au sens de Maastricht des APUL (1983-2024)

Source : INSEE, Comptes nationaux – base 2020

Il ne faut cependant pas traduire uniquement cette argumentaire et cette présentation comme une augmentation perpétuelle des dépenses d’investissement des APUL, mais aussi par un besoin croissant de financement. En ce sens où les collectivités, par une modification de leur source de recettes de fonctionnement (nous pourrions ici évoquer la réforme de la taxe d’habitation, suppression de la THRP, appliqué au 1^{er} janvier 2023), voient leur capacité à dégager une capacité d’autofinancement brute² dégradée.

Par ce besoin croissant en financement et au recours à l’emprunt, la capacité de désendettement des collectivités se dégrade au niveau national.

C’est dans ce contexte général que des mesures présentées dans le cadre du projet de loi de finance 2026, et adoptées pour une partie le 19 février 2026, visent à redresser les finances des administrations publiques par une limitation des possibilités de dépenses locales en investissement et fonctionnement.

2. La loi de finance 2026, les collectivités territoriales mobilisées

L’adoption de la loi de finances 2026, promulguée le 19 février 2026, adresse un message clair aux collectivités territoriales : elles doivent participer au redressement des finances publiques. Les objectifs présentés par la loi de finances 2026 sont :

- Le déficit public doit évoluer de 5,4% du PIB (en 2025) à 4,7% pour 2026, et un atterrissage en 2029 en dessous des 3% du PIB ;
- Une croissance du PIB de +1% en 2026 ;

² La capacité d’autofinancement brute peut se définir par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Sur ce total, si nous retirons le remboursement de l’encours de la dette, nous obtenons la capacité d’autofinancement nette. Cette valeur représente le volume qui, provenant du fonctionnement, vient financer directement l’investissement avec des ressources internes à l’établissement.

- Une diminution des dépenses publiques par une diminution des dépenses des collectivités (18,7% des dépenses publiques dédiées aux collectivités en 2025, contre un objectif en 2026 de 18,3%).

L'une des principales conséquences de la loi de finance est la stabilisation de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) sur le niveau de 2025, pour 2026. Cette absence de revalorisation, ou d'indexation sur le niveau de l'inflation vient verrouiller la section de fonctionnement des collectivités. De plus, les discussions initiales sur le projet de loi de finance 2026 évoquaient une diminution de cette DGF pour les années futures. Si cela se concrétise sur une loi de finance 2027 ou 2028, associé à la hausse de contribution de la CNRACL, l'ensemble de l'organisation financière des collectivités devra être revue pour stabiliser et leur permettre de poursuivre leurs actions publiques³.

En outre de la DGF, la taxe foncière sur le bâti (TFB) des locaux industriels est diminuée de 19% dans le cadre de la loi de finance. Les recettes de fonctionnement sont derechef impactées. Il faut ici noter que toutes modifications des bases des différentes TFB engendrent des transformations structurelles des finances des collectivités. Une mesure qui n'aura pas un coût homogène pour l'ensemble des territoires, mais qui vient peser sur les territoires dont le cœur économique est industriel.

Ces nouveaux efforts demandés aux collectivités viennent se rajouter aux demandes précédentes et notamment au décret n°2025-86 du 30 janvier 2025. Ce dernier ayant modifié le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL) pour l'année 2025 à 2028. Une évolution progressive du taux à compter du 1^{er} janvier de chaque année, soit de :

- 31,65 % à 34,65 % au 1er janvier 2025 ;
- 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026 ;
- 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027 ;
- 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028⁴.

B. Situation de la collectivité

1. Compte financier unique 2025, présentation générale

Dans le cadre de l'analyse du compte financier unique de 2025, et en le comparant avec l'antériorité des résultats de la collectivité, il faut mettre en exergue plusieurs éléments :

- Un solde de réalisation de l'exercice 2025 positif en fonctionnement : + 2 074 291,25 € ;

³ Dans la partie II.B.1.b) *Stabilisation de la DGF pour 2026*, nous revenons sur la perte 2026 évaluée à 470K€. En gardant le taux d'augmentation de 2,9% annuel comme référence et en projetant cette absence de revalorisation sur 3ans, la perte s'élèverait à 1,45M€.

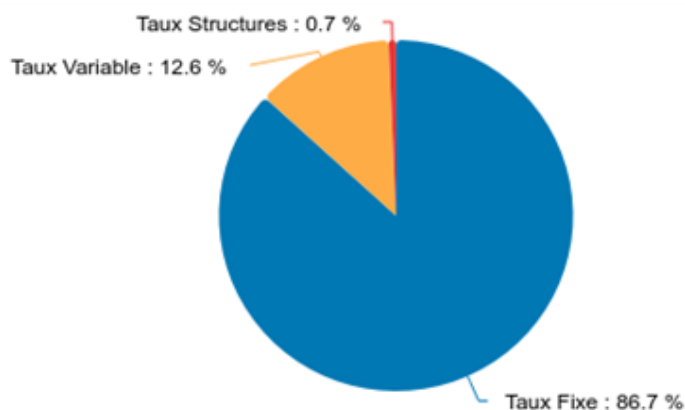
⁴ Sur la base des ETP effectifs de la ville de Maubeuge, le coût annuel de cette augmentation de cotisations sera de 300k€ en moyenne, donc un coût global de 1,2M€.

- Un niveau de capacité d'autofinancement brute en amélioration entre 2024 et 2025 : de 4,32M€ pour 2024 à 5,49M€ pour 2025 ;
- Un léger apport sur fonds de roulement rattaché à une limitation du niveau d'emprunt 2025 malgré un haut niveau de dépenses d'équipement : - 293k€.

Ces quelques points peuvent être retracés à travers le tableau de financement ci-dessous, et retraçant les mouvements de haut de bilan.

Intitulé	CFU 2024	CFU 2025
résultat	290 706,26 €	2 074 291,25 €
Remboursement des dettes financières (avec 66.ICNE)	8 431 275,88 €	8 667 494,39 €
Immobilisations (valeurs bruts)	18 866 786,42 €	17 773 090,95 €
Autres Emplois	30 652,45 €	- €
Total des emplois	27 328 714,75 €	26 440 585,34 €
Emprunts	14 000 000,00 €	13 200 000,00 €
Apports, Dotations et Subventions	10 003 860,76 €	7 901 124,54 €
Amortissements, dépréciation et provisions	4 017 676,31 €	3 557 886,08 €
Total des Ressources	28 021 537,07 €	24 659 010,62 €
Variation du Fonds de Roulement	983 528,58 €	292 716,53 €

2. Caractéristiques générales de la dette



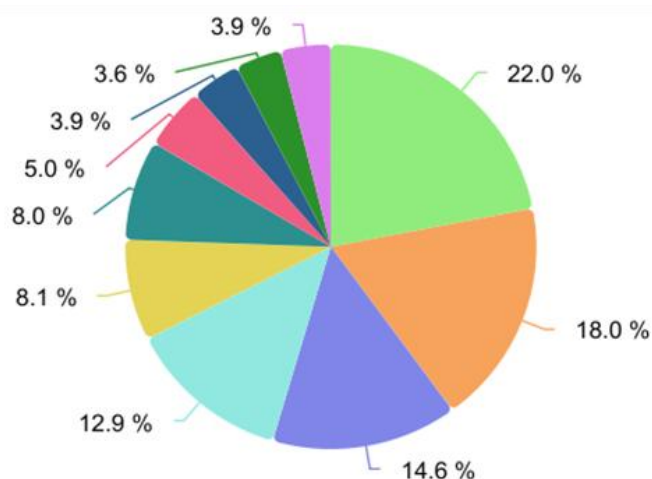
	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	88 047 235,60	12 756 440,56	660 531,91	101 464 208,07
%	86,78%	12,57%	0,65%	1
Durée de vie moyenne	7 ans, 6 mois	14 ans, 2 mois	2 ans, 3 mois	8 ans, 4 mois
Duration	6 ans, 7 mois	11 ans, 8 mois	2 ans, 1 mois	7 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	42	12	2	56
Taux actuariel	3,05%	2,91%	4,04%	3,04%
Taux actuariel après couverture	3,05%	2,91%	4,04%	3,04%

La dette s'élève à 101 404 K€ répartis sur 56 emprunts, soit un encours moyen de 1 798 K€. Elle est constituée de 86,82% d'encours à taux fixe, de 12,53 % d'encours à taux variable et de 0,65% d'encours structurés. Comme nous l'évoquerons dans la suite du rapport, l'objectif étant de sécuriser et stabiliser le niveau de la dette financière pour envisager l'avenir sereinement (par un renforcement des fonds propres), et maintenir l'investissement sur la collectivité.

La durée⁵ de l'encours est de 7 ans, 3 mois, alors que la durée de vie résiduelle⁶ est de 39 ans, 2 mois. Pour rappel, une durée de vie de l'encours courte est un indicateur de gestion positif. Le taux moyen⁷ représente le coût de la dette, sur l'exercice budgétaire 2026 il s'élève à 2,93% (évaluation sur la base des anticipations de marché au 01/01/2026). Le taux actuariel⁸, qui représente le coût de la dette jusqu'à extinction, est estimé à 3,04 %. Le différentiel entre le niveau du taux moyen et le taux actuariel mesure le risque de taux sur les contrats. Le taux payé est estimé en hausse de 0,11 pdb jusqu'à échéance des différents contrats.

3. Structure de la dette et évolution de l'encours au 01/01/2026

a) Structure par prêteurs



Prêteur	%	Montant
C.L.F./DEXIA	21,95	22 225 218,66
CREDIT AGRICOLE CRCAM	18,00	18 222 257,96
Obligataire	14,64	14 820 000,00
Caisse des Dépôts et Consignations	12,90	13 058 107,82
Aurel BGC	8,07	8 175 000,00
Secteur Public France - Rivage Investment	8,00	8 100 000,00
ARKEA	4,99	5 054 717,08
La Banque Postale	3,89	3 933 333,23
SNI	3,62	3 664 841,91
GFI SECURITIES LIMITED	1,69	1 706 666,69
Autres	2,25	2 281 619,53
TOTAL		101 464 208,07

⁵ Duration : La durée d'un emprunt est la durée de vie moyenne des flux financiers (capital et intérêts) pondérée par leur valeur actualisée. La durée exprime la durée au bout de laquelle la charge d'annuité (capital et intérêts) rembourse le capital emprunté.

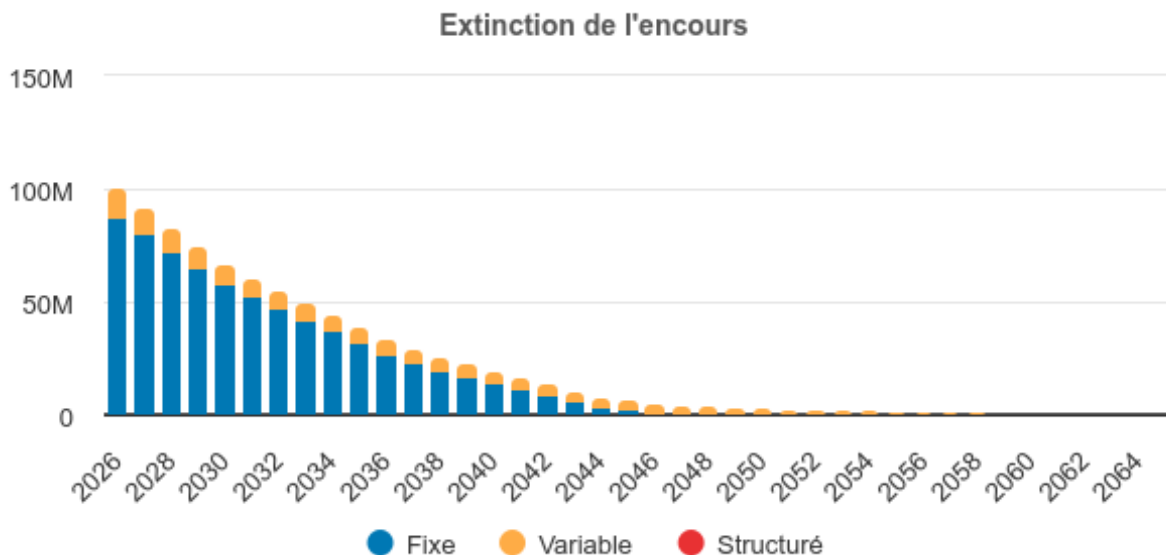
⁶ Durée de vie résiduelle : Mesure la durée entre la date de rapport et la dernière date d'échéance de l'ensemble des contrats de prêt.

⁷ Taux Moyen = Charge d'intérêts / Encours moyen annuel avec 'Charge d'intérêts' = Intérêts payés + Intérêts courus (N) - Intérêts courus (N-1)

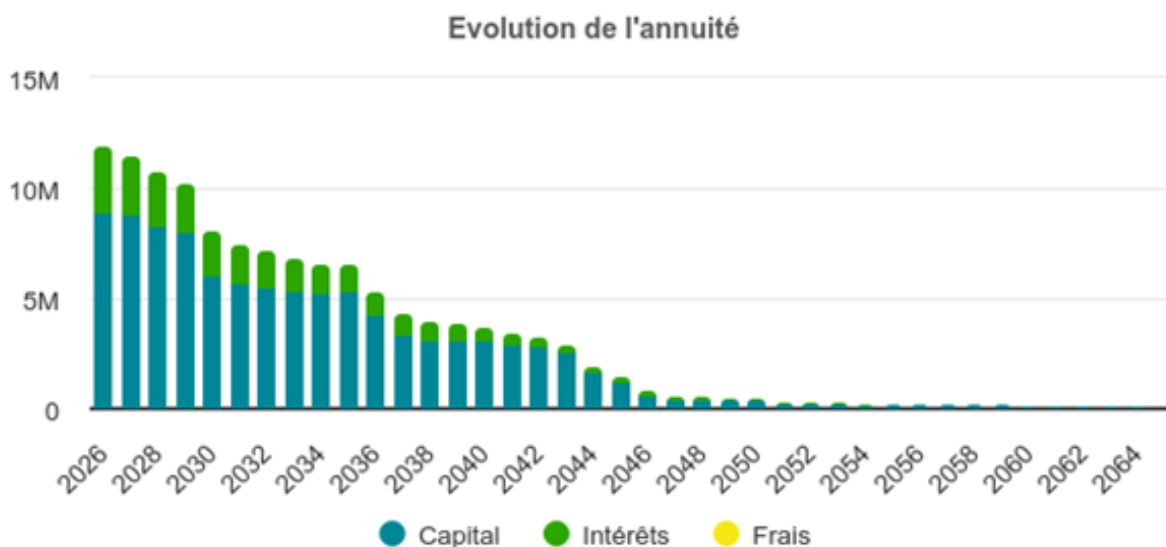
⁸ Le taux actuariel est connu pour les contrats à taux fixe et anticipé (sur la base des anticipations de marché) pour les contrats structurés ou variables.

Les principaux prêteurs sont les suivants, C.L.F./DEXIA (+21,58%), CREDIT AGRICOLE CRCAM (+18,10%), Obligataire (+14,72%), Caisse des Dépôts et Consignations (+12,92%). La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la structure par rapport à chacun de ses partenaires financiers.

b) Extinction de la dette au 01/01/2026



Histogramme de l'encours de dette au 1 janvier de l'année jusqu'à extinction de l'encours



Histogramme l'évolution du niveau de la dette financière, et de ses intérêts rattachés.

La dette s'étend jusqu'en 2065 avec une durée de vie moyenne de 8 ans, 4 mois. Dans l'évolution actuelle et même avec des recours à de nouveaux emprunts dans les années futures, le poids de l'encours de la dette s'allégera drastiquement en 2030, ce qui permettra à la collectivité de produire plus aisément une CAF nette.

II. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Eu égard les mesures précédemment présentées et s'imposant à la collectivité pour son exécution 2026, la ville de Maubeuge prend acte et construit une stratégie pluriannuelle dont le budget 2026 est la première pierre.

A. Budget Principal Pluriannuel

1. Construction d'une CAF Nette structurelle

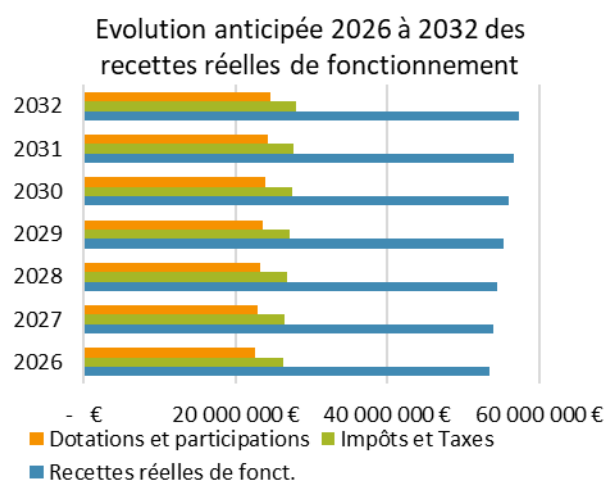
La loi de finance 2026 votée le 19 février 2026 force les APUL, et notamment les collectivités comme celle de la ville de Maubeuge, à revoir l'organisation et la gestion de ses finances par le biais d'une modification de ses sources de recettes en fonctionnement. Pour expliciter ce propos, les recettes de fonctionnement sont réglementairement réduites pour contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses. Pour la ville de Maubeuge, il s'agit d'une perte de 941K€⁹ pour 2026.

Cette diminution de recettes de fonctionnement imposées amène la collectivité à entreprendre des efforts sur ses charges de fonctionnement, et notamment sur les charges à caractère général, pour poursuivre son engagement sur les investissements. Malgré cette contrainte pour la ville de rationalisation des coûts de fonctionnement, l'objectif primordial est de maintenir la qualité de l'action publique.

Concomitamment, la réflexion est aussi portée sur les charges de personnel. Aussi sur les premières années du plan pluriannuel une diminution des charges du chapitre 012 est anticipée par l'application d'une stratégie de non-remplacement systématique. Cet objectif doit permettre d'absorber l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL sur les charges de personnel courantes. Comme évoqué précédemment, pour garantir la qualité de l'action publique une évolution habituelle des emplois à temps plein (ETP) sera conservée pour répondre aux besoins de la population.

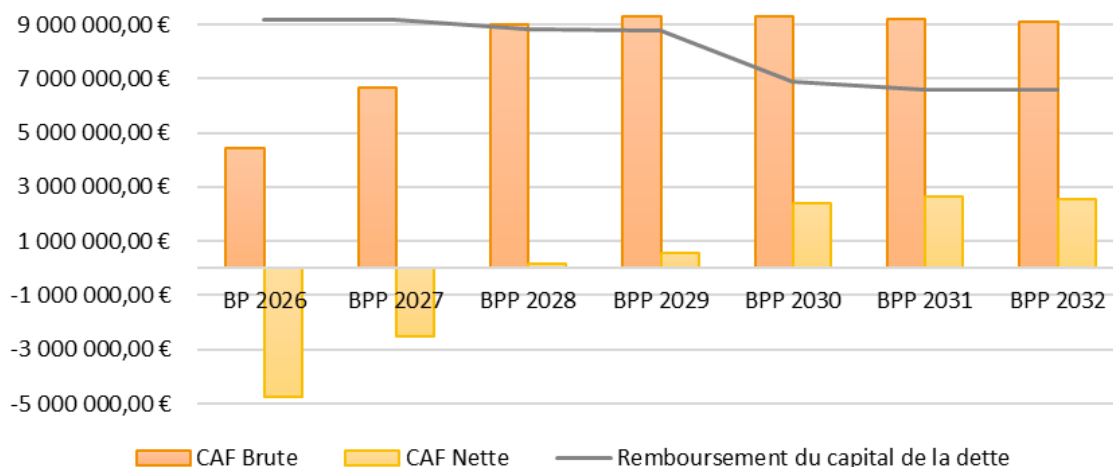
Dans le cadre de la stratégie de désendettement de la ville, le chapitre des charges financières du budget pluriannuel enregistre sur les 7 ans une diminution progressive, tout en tenant compte des emprunts annuels qui viendront stabiliser le fonds de roulement.

Eu égard la loi de finances 2026 et aux débats lors du projet de loi de finance 2026, ayant eu lieu en 2025, sur les possibles futures mesures pour redresser les finances publiques et résorber l'endettement des APUL, les anticipations de recettes réalisées sur le budget principal pluriannuel sont prudentes. Aussi les recettes réelles de fonctionnement évoluent en moyenne de +1% entre 2026 et 2032.



⁹ Point que nous détaillerons dans le point II.B.1 – recettes de fonctionnement

Evolution de la CAF Brute et Nette de 2026 à 2032



2. Stratégie de désendettement

Comme évoqué précédemment sur la structure de la dette et son extinction, en l'état le niveau de désendettement serait de 51,5M€ sans recours à l'emprunt sur les 7 prochaines. Ne pouvant réduire les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement à ce niveau sans menacer la bonne continuité de l'action publique, et sans faire peser une incertitude importante sur la variation de la trésorerie, une stratégie de désendettement responsable est instituée dans ce budget pluriannuel.

Eu égard la nécessité de prendre pleinement en charge les coûts déjà engagés sur les projets structurants de la ville (nous pouvons évoquer par exemple le groupe scolaire Anne Frank Debussy, ou encore le Théâtre du Manège), la réduction progressive des charges de fonctionnement et leur stabilisation, une évolution mesurée des recettes de fonctionnement à hauteur de 1% tous les ans, ainsi qu'une amélioration progressive du fonds de roulement, il est prévu sur les prochaines années un recours à l'emprunt dégressif de 5M€ pour 2026 à une stabilisation à 3M€ de 2030 à 2032.

Le coût de ces nouveaux emprunts est évalué et comptabilisé dans la stratégie de désendettement qui prévoit (comme le présente le tableau ci-dessous) une diminution de 30M€ du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2032.

Programme de désendettement et coûts des nouveaux emprunts	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Intérêts	2 953 500,00 €	2 691 700,00 €	2 457 600,00 €	2 218 400,00 €	2 008 400,00 €	1 852 100,00 €	1 701 500,00 €
Chap. 66 Intérêts							
Int. prev BEA							
Mabuse	144 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €	143 000,00 €
Nouv. In. Cumulés	225 000,00 €	409 500,00 €	556 740,00 €	669 701,00 €	751 125,00 €	826 035,00 €	894 952,00 €
Total :	3 322 500,00 €	3 244 200,00 €	3 157 340,00 €	3 031 101,00 €	2 902 525,00 €	2 821 135,00 €	2 739 452,00 €
Chap. 16 Capital							
Capital	8 785 260,00 €	8 630 360,00 €	8 120 630,00 €	7 891 660,00 €	5 926 850,00 €	5 483 490,00 €	5 362 440,00 €
Cap. BEA Mabuse	187 600,00 €	185 218,00 €	185 218,00 €	185 218,00 €	185 218,00 €	185 218,00 €	185 218,00 €
Nouv. K. Cumulés	200 000,00 €	380 000,00 €	540 000,00 €	680 000,00 €	800 000,00 €	920 000,00 €	1 040 000,00 €
Total :	9 172 860,00 €	9 195 578,00 €	8 845 848,00 €	8 756 878,00 €	6 912 068,00 €	6 588 708,00 €	6 587 658,00 €
Désendettement par an :	4 172 860,00 € -	4 695 578,00 € -	4 845 848,00 € -	5 256 878,00 € -	3 912 068,00 € -	3 588 708,00 € -	3 587 658,00 € -
Total cumulé :	4 172 860,00 € -	8 868 438,00 € -	13 714 286,00 € -	18 971 164,00 € -	22 883 232,00 € -	26 471 940,00 € -	30 059 598,00 € -

3. Consolidation de la stabilité financière de la ville

Dans le cadre des éléments précédents, il s’agit ici de revoir l’organisation structurelle des finances de la collectivité tout en lui permettant de garder un niveau d’immobilisations important. Aussi, une augmentation progressive du taux d’autofinancement par l’exploitation¹⁰ est instituée et peut être retracée à travers l’augmentation du niveau d’amortissement. De plus, une réservation pluriannuelle de crédits à hauteur de 650k€ est anticipée pour des provisions pour risques.

C’est dans l’ensemble de ce contexte et de cette programmation pluriannuelle, qu’une variation annuelle de +700-750k€ entre 2027 et 2032 est anticipée, tout en permettant à la ville d’investir à hauteur de 12,2M€ en moyenne tous les ans en faveur du quotidien des maubeugeois.

Intitulé	BPP 2027	BPP 2028	BPP 2029	BPP 2030	BPP 2031	BPP 2032
résultat	0,00 €	1 167 115,83 €	1 466 136,40 €	1 448 811,27 €	1 369 255,73 €	1 274 138,86 €
Remboursement des dettes financières (avec 66.ICNE)	9 195 578,00 €	8 845 848,00 €	8 756 878,00 €	6 912 068,00 €	6 588 708,00 €	6 587 658,00 €
Immobilisations (valeurs bruts)	11 295 811,16 €	12 868 267,83 €	12 468 258,40 €	12 453 743,27 €	12 121 547,73 €	12 132 480,86 €
Autres Emplois						
Total des emplois	20 491 389,16 €	21 714 115,83 €	21 225 136,40 €	19 365 811,27 €	18 710 255,73 €	18 720 138,86 €
Emprunts	4 500 000,00 €	4 000 000,00 €	3 500 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Apports, Dotations et Subventions	9 184 129,00 €	8 547 000,00 €	8 259 000,00 €	6 917 000,00 €	6 341 000,00 €	6 446 000,00 €
Amortissements, dépréciation et provisions	7 557 260,16 €	8 750 000,00 €	8 700 000,00 €	8 700 000,00 €	8 700 000,00 €	8 700 000,00 €
Total des Ressources	21 241 389,16 €	21 297 000,00 €	20 459 000,00 €	18 617 000,00 €	18 041 000,00 €	18 146 000,00 €
Variation du Fonds de Roulement	750 000,00 €	750 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €

B. Budget Principal 2026, socle de la stratégie pluriannuelle

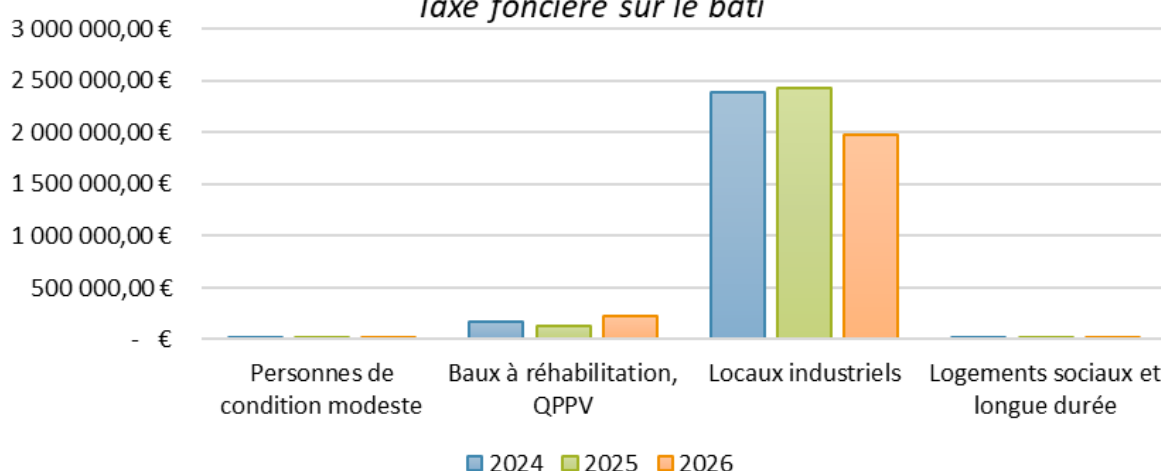
1. Recettes de fonctionnement

Le budget 2026 prend en compte les effets de la loi de finance 2026. Ils représentent un effort drastique demandé à la ville de Maubeuge, puisqu’il représente une baisse de 941K€ des recettes de fonctionnement attendues.

a) Fiscalité, une nouvelle baisse des recettes suite à la loi de finance 2026

Comme nous l’évoquions lors du point *I.A.2 La loi de finance 2026, les collectivités territoriales mobilisées*, la taxe foncière sur le bâti des locaux industriels est réduite de 19%. Sur le chapitre des Impôts et Taxes (chapitre 73) cela représente une diminution des recettes pour la ville de 452k€.

Evolution des allocations compensatrices
 Taxe foncière sur le bâti



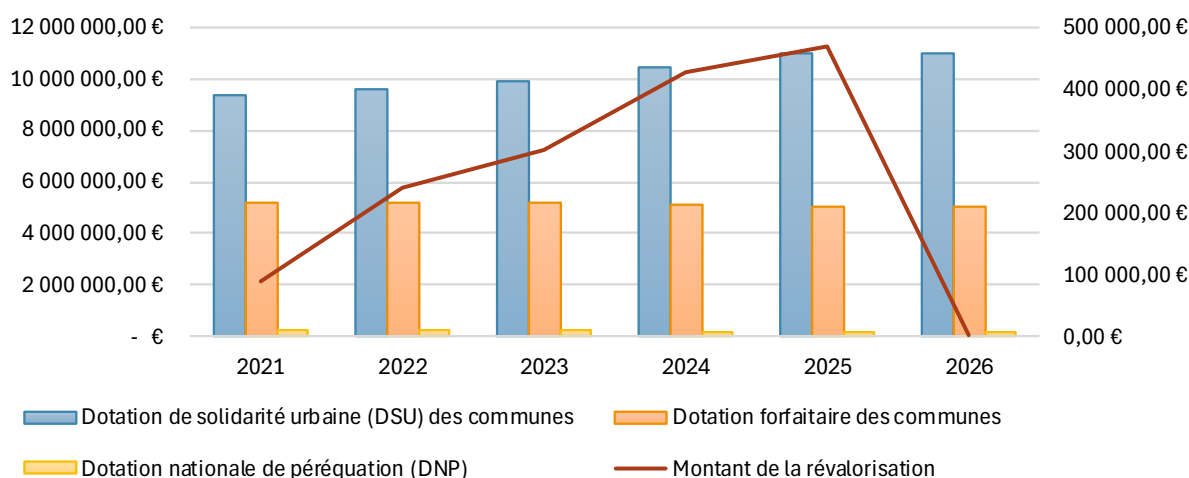
¹⁰ Le taux d'autofinancement par l'exploitation indique le pourcentage des produits réelles de fonctionnement destinées à financer les charges d'investissement.

Plus généralement, et au regard de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, le chapitre 73 connaîtra une baisse de 471K€.

b) Stabilisation de la DGF pour 2026

Le maintien du niveau de la DGF 2026 sur l'exécuté 2025 représente un deuxième coup majeur pour les finances de la ville de Maubeuge. En reprenant les différentes composantes DSU, DNP et la dotation forfaitaire et leur évolution, la collectivité aurait pu s'attendre une revalorisation à hauteur de 470k€ (en prenant en compte le taux d'augmentation précédent de +2,9%). Cette absence de revalorisation est à considérer comme une perte puisque l'effet de l'inflation s'appliquera sur les charges courantes.

Evolution des composantes de la DGF entre 2021 et 2026



2. Dépenses de fonctionnement

a) Dépenses afférentes jeunesse et la petite enfance

Le service Jeunesse et Petite Enfance joue un rôle central pour les familles Maubeugeoises, en :

- Favorisant l'accès à l'éducation et aux loisirs pour tous ;
- Renforçant la cohésion sociale et l'accompagnement à la parentalité ;
- Soutenant toutes les familles.

Dans ce contexte de politique volontariste, la collectivité concilie maîtrise budgétaire et qualité de service à la population.

La ville mène une véritable politique en faveur de la petite enfance, avec un accueil de qualité assuré grâce à des agents impliqués au sein de trois crèches : Frimousse, Pirouette et Souris-verte. Près de 250 enfants sont accueillis (dont 177 Maubeugeois, 68 de l'Agglomération, 5 en dehors de l'Agglomération).

Le service jeunesse est structuré autour de plusieurs pôles complémentaires, afin de répondre aux besoins variés de l'enfant et des jeunes. Ces pôles sont : le CME (Conseil Municipal des enfants), le CMJ (Conseil Municipal des jeunes), les centres de loisirs, le permanent ainsi que les accueils périscolaires. Chacun de ces pôles joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de l'enfant.

Les ALSH Périscolaires fonctionnent toute l'année scolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h. Ils accueillent les enfants de 3 à 11 ans, au nombre de 15 à 30, au sein de chacun des 8 sites (De Joyeuse maternel et primaire, Mabuse, Faubourg de Mons, Blanche-Neige Lamartine, Victor Hugo et Marcel Pagnol). Les enfants accueillis sont encadrés par 25 agents municipaux (directeurs et animateurs). En 2025, la thématique annuelle était celle du « voyage autour du monde », avec la découverte des cultures, traditions et de nombreuses activités.

Pour préserver la qualité du service en faveur des familles et des jeunes Maubeugeois, la ville veille à la rationalisation des achats et à la mutualisation des ressources entre structures. Un suivi précis des dépenses de fonctionnement est également effectué.

Du point de vue des ressources humaines, la qualité du service à la population est assurée grâce à une gestion stratégique : la stabilisation et la valorisation des équipes (formations, fidélisation et engagements collectivité-agents), l'anticipation des besoins de remplacement et la planification de la relève, le renforcement de la formation continue pour adapter les compétences aux nouvelles exigences pédagogiques et éducatives.

La ville de Maubeuge veille au **maintien et à l'amélioration de la qualité de service** par :

- Le respect strict des taux d'encadrement réglementaires, garantissant la sécurité et le bien-être des enfants ;
- Le développement des projets pédagogiques innovants, notamment autour de l'éveil culturel, artistique et sportif ;
- La poursuite des actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement social des familles ;
- La modernisation des équipements et des matériels pédagogiques, notamment pour les crèches et ateliers éducatifs.

Pour les prochains exercices, la ville souhaite :

- **Développer des actions ciblées pour les familles vulnérables**, avec suivi personnalisé et ateliers éducatifs ;
- Maintenir l'accès aux loisirs pour tous les enfants et adolescents, en particulier ceux issus de familles modestes ;
- Renforcer les actions éducatives et citoyennes, en lien avec les partenaires locaux et les établissements scolaires ;
- Encourager la participation des jeunes dans la vie municipale, pour favoriser le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale.

Ces investissements en faveur de la petite enfance et de nos jeunes sont de véritables leviers pour l'avenir, l'éducation et la réussite scolaire. Ces politiques et actions volontaristes se développent grâce à une maîtrise budgétaire, ainsi que la recherche de cofinancements auprès de la CAF et des partenaires institutionnels.

Au cours de l'année écoulée, la ville de Maubeuge, par le biais du Pôle Affaires scolaires (qui regroupe les thématique Education et Restauration scolaire) a réaffirmé son engagement en faveur des écoles du premier degré, en mobilisant des moyens significatifs tant en fonctionnement qu'en investissement. Les actions menées visent à garantir un cadre d'apprentissage de qualité, à accompagner les évolutions pédagogiques et à assurer l'égalité d'accès aux services éducatifs. Les efforts engagés en matière de rénovation du patrimoine scolaire témoignent de la volonté

d'inscrire durablement l'école et l'épanouissement de nos jeunes au cœur des priorités municipales.

La commune poursuit son engagement en faveur de l'amélioration des conditions d'apprentissage et du bien-être des élèves à travers des actions concrètes et reconduites dans le temps :

- Poursuite du renouvellement du mobilier scolaire dans l'ensemble des écoles de la Ville ;
- Poursuite de la distribution des dictionnaires pour les élèves en CE1 ;
- Poursuite de la distribution des calculatrices aux enfants de CM2 Maubeugeois ;
- Poursuite de la distribution des cugnoles et oranges aux enfants scolarisés à Maubeuge ;
- Poursuite de la distribution des petits déjeuners ;
- Poursuite du versement des dotations ;
- Poursuite du conseil municipal des enfants (CME) et conseil municipal des jeunes (CMJ) ;
- Suivi des travaux dans les écoles ;
- Poursuite de la Rénovation du patrimoine scolaire ;
- Nouveau : Installation d'une chaufferie à bois biomasse, plus économique et écologique dans l'enceinte de l'espace Andersen-Victor Hugo ;
- Nouveau : Témoignage poignant de Lili LEIGNEL sur Maubeuge le 28/02/2025 ;
- Nouveau : Inauguration de l'école Thomas Pesquet le 28/02/2025 ;
- Nouveau : Partenariat avec la Fondation RENAULT autour de la sécurité routière ;
- Nouveau : mise en peinture de la passerelle des provinces françaises le 19/09/2025 ;
- Poursuite de l'accompagnement et de l'intégration d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) ;
- Poursuite de la Cellule d'évitement scolaire (CES) ;
- Intervention des agents du dispositif Handi défi sur le temps de pause méridienne ;
- Renforcement des liens avec les foyers accueillants des enfants (TYPE MECS) ;
- Intervention du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) sur le temps de pause méridienne ;
- Participation au programme PHARE sur le temps de pause méridienne.

L'ensemble de ces orientations permettent à la Ville de Maubeuge de préparer l'avenir des jeunes Maubeugeois, tout en garantissant la continuité des services essentiels à la cohésion sociale et au bien-être des familles.

b) Dépenses afférentes à la Politique de la Ville

La Politique de la Ville (qui compte 4 quartiers prioritaires pour près de 12 500 habitants) s'articule autour de deux grands axes.

(1) L'accompagnement des structures associatives

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) annuel, qui permet l'attribution de crédits spécifiques « Politique de la Ville ».

En moyenne, 25 projets sont financés chaque année, portés par une dizaine de structures associatives.

Une enveloppe municipale de 180 000 € est dédiée à ce dispositif, permettant de mobiliser près de 280 000 € de financements complémentaires de l'État (Préfecture du Nord) et de la Région Hauts-de-France.

Le déploiement de projets dans les quartiers prioritaires et la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Co-gestion des enveloppes financières relevant de l'Abattement de Taxe sur les Propriétés Bâties (ATFPB), représentant environ 600 000 € par an.

Accompagnement des actions auprès des habitants, menées par l'agglomération dans le cadre de la GUSP, en lien avec les projets financés par le NPNRU.

Déploiement d'actions de lien social : chasse aux œufs (financée par la Cité Éducative), accompagnement de la Féerie de Sous-le-Bois, animations à Émilie Parc, Fête du Printemps, etc.

Gestion d'une enveloppe participative permettant aux habitants de développer des micro-projets :

- FTU : projets d'investissement
- PIC / FPH : projets de fonctionnement

(2) La médiation de proximité

L'action de médiation (mise en œuvre par 11 médiateurs et un responsable) repose sur une présence quotidienne au plus près des habitants, à travers :

- La gestion des conflits de voisinage
- La présence lors des sorties d'école
- La participation aux grands événements publics
- Des actions ponctuelles de sensibilisation au civisme et à la civilité
- Des permanences pour la médiation sociale et la complétude de dossiers.

c) Dépenses afférentes à la Sécurité

La ville de Maubeuge investit en faveur de la tranquillité des Maubeugeois, un axe fort et au cœur des priorités municipales.

Les moyens humains et matériels consacrés à la Police Municipale permettent à la population de bénéficier de la présence de 42 agents de terrains. Un réseau de 160 caméras dans tous les quartiers, reliées à un Centre de Supervision Urbain moderne et pilotés par 3 opérateurs de vidéoprotection permet également d'agir pour la tranquillité de tous, 7j/7 et 24h/24.

Des moyens adaptés à la protection des agents de police municipale et à la sérénité des interventions sont aussi octroyés (armement, brigade canine et moto, gilets pare-balles, caméras individuelles...). De même, les agents effectuent régulièrement des formations (interventions, armement, réglementation...).

Au cœur des priorités municipales, l'accompagnement des victimes s'est amélioré, notamment de celles de violences intrafamiliales : bureau de police municipal et d'accueil des victimes sur l'avenue de France, unité pédiatrique pour enfants en danger, CIDFF, coordination des acteurs, logement d'urgence...

La ville de Maubeuge agit pour maintenir la tranquillité des habitants et s'engage au quotidien pour renforcer les dispositifs existants.

d) Dépenses afférentes à la Culture, au Patrimoine et Médiathèque

La ville de Maubeuge porte une ambition culturelle, artistique et patrimoniale forte.

Les services municipaux portent des événements culturels variés, gratuits et pour tous les publics : les expositions MUSE immersif à l'ex-banque de France, la fête de la musique, la programmation à la salle Sthrau, le soutien à la scène nationale du théâtre du Manège... Un soutien volontariste aux bénévoles, ainsi qu'aux acteurs associatifs culturels est assumé par la collectivité, en termes de subventions et d'entretien de locaux mis à disposition (ex : le pôle culturel Henri Lafitte et l'Atelier Renaissance).

Les agents municipaux font vivre la médiathèque municipale, fréquentée par de nombreux usagers, avec un renouvellement qualitatif des collections, une ouverture au numérique et des animations pour tous les publics.

Les études du projet de Maison de la culture sont financées. Cet équipement ouvert à tous les publics prendra place dans les ex CAF-CPAM de la place de Wattignies, avec une médiathèque moderne, des espaces de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage, d'étude et de loisirs numériques, du musée, d'expositions et d'animations. Le conservatoire Marie-Alexandre Guénin se développe, en faveur de l'apprentissage et de l'épanouissement artistique, avec un effectif d'élèves de tout âge doublé, des disciplines variées et la rénovation engagée des bâtiments.

La ville porte également la renaissance du musée Henri Boëz, avec des expositions gratuites au public dans un espace de préfiguration, ainsi que la restauration des collections et des œuvres d'arts. Les acquisitions et collections restaurées de la ville de Maubeuge sont conservées dans un espace spécialement aménagé et sécurisé.

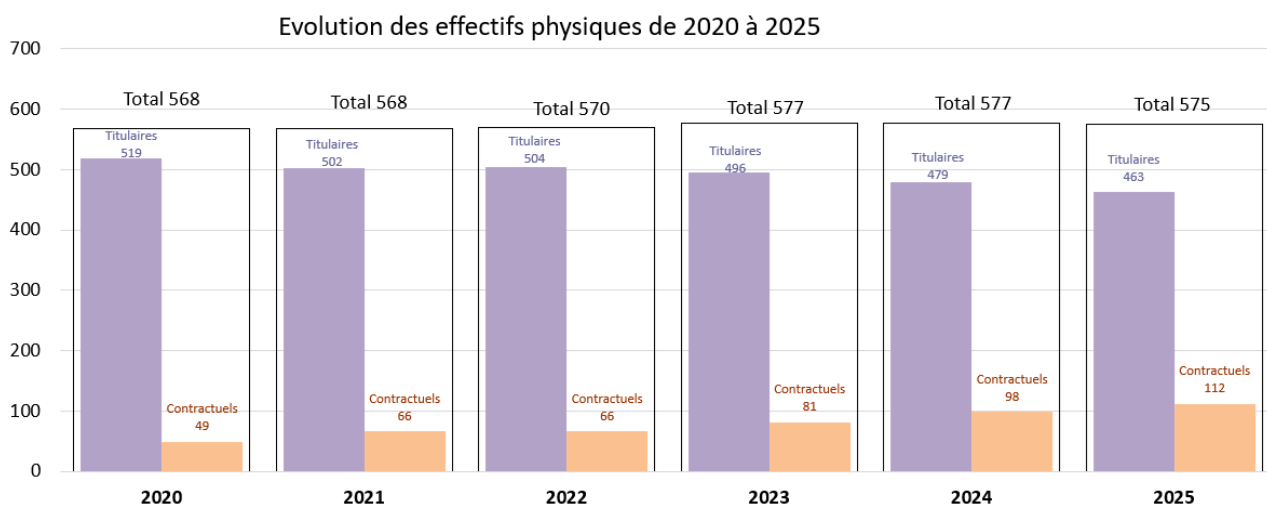
La rénovation du patrimoine des Maubeugeois fait partie intégrante des priorités municipales. Les remparts sont rénovés à travers plusieurs opérations de restauration. Notamment, le patrimoine mémoriel, avec la rénovation du monument commémoratif de la victoire de la bataille de Wattignies et le buste du Général de Gaulle. Grâce au soutien à l'association Renaissance Vauban et à la mobilisation des services municipaux, la restauration de l'ouvrage des remparts de la rue Vauban et sa réouverture ont été accomplis. Des travaux sont également entrepris pour l'exposition au public du Trésor de Sainte Aldegonde.

e) Dépenses afférentes aux charges du personnel

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées,
- A la durée effective du temps de travail de la collectivité,
- Ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget et éventuellement la démarche prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

❖ **Structure des effectifs**



Les effectifs globaux de la Ville sont plutôt stables.

On constate cependant une diminution des agents titulaires et une augmentation des agents contractuels.

En effet, le manque d'attractivité de la fonction publique a pour conséquence un recul des recrutements par concours engendrant un tassement du nombre de fonctionnaires.

De plus, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a facilité le recours aux agents contractuels, qui était jusqu'alors dérogatoire.

Pour l'année 2026, 27 départs en retraite sont à ce jour prévus dont 5 pour invalidité.

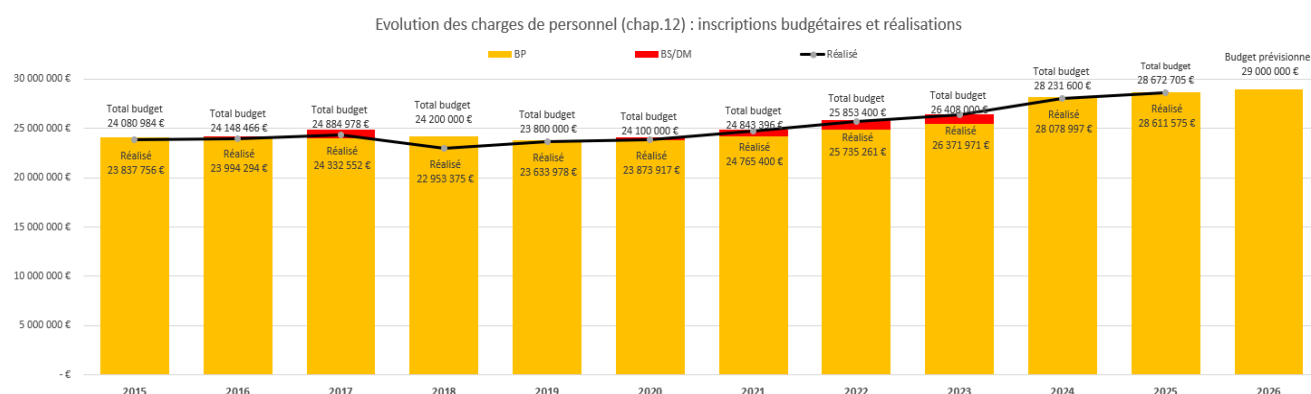
Les remplacements auront lieu dans des fonctions spécifiques et d'autres postes seront pourvus par voie de mobilité interne, réorganisation ou mutualisation de services, ou non remplacés.

❖ **Dépenses de personnel**

Le budget primitif 2025 relatif aux dépenses de personnel (chapitre 012) a été voté à hauteur de 28 672 705 €.

Cette prévision n'a pas fait l'objet de budget supplémentaire ni de décision modificative.

Le réalisé est de 28 611 775 €.



L'exercice 2025 a été impacté par les éléments suivants :

- Au 1^{er} janvier 2024, la hausse de la cotisation patronale CNRACL de 1 point (31,65 % contre 30,65 %) avait été compensée par la baisse d'un point du taux des cotisations maladie URSSAF (8,88 % contre 9,88 %). Cette compensation a été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2025 : + 112 000 €
- A compter du 1^{er} janvier 2025, la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL (31,65 % à 34,65 %) : + 269 114 €
- La mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2025, du régime indemnitaire de la filière de la police municipale : + 18 500 €.
- Outre ce qui précède, 97 agents ont bénéficié d'une revalorisation de leur régime indemnitaire au 1^{er} juillet 2025 à la suite des évaluations annuelles : + 63 000 €.

➤ Traitement de base indiciaire

Le traitement de base indiciaire des agents titulaires est de 11,4 M€ en 2025 et projeté à 11,2 M€ en 2026.

➤ Primes et indemnités

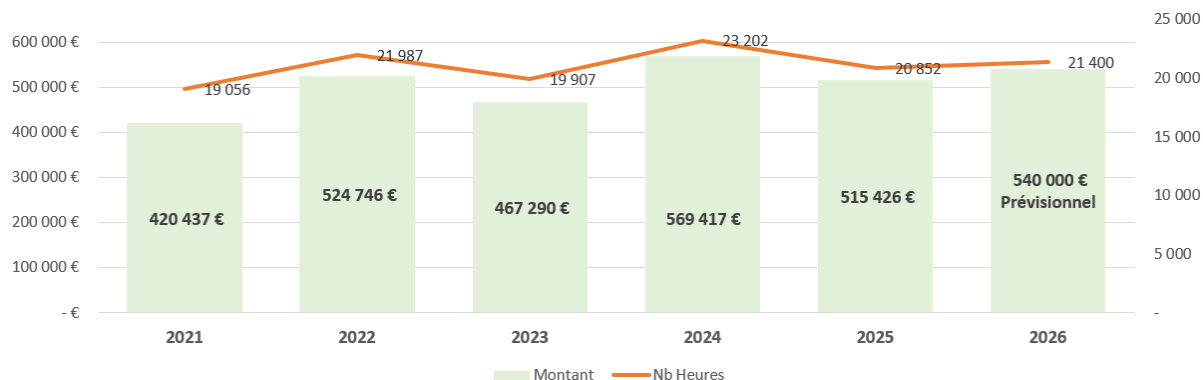
Pour l'année 2025, le montant des primes et indemnités (RIFSEEP, régime indemnitaire de la police municipale et de la filière artistique, prime annuelle, astreintes, heures supplémentaires et complémentaires, participation employeur mutuelle et prévoyance...) sont de l'ordre de 3,09 M€ pour les agents titulaires ; pour 2026, ce montant est estimé à 2,81M€.

➤ NBI, supplément familial et indemnité de résidence

En 2025, le montant de la NBI, du supplément familial et des indemnités de résidence des agents titulaires est de 448 911 € ; il est estimé à 441 414 € en 2026.

➤ Heures supplémentaires

Evolution annuelle des heures supplémentaires et complémentaires rémunérées :



A noter que le GVT (glissement-vieillesse-technicité), évolution naturelle des carrières, impacte le coût des heures supplémentaires et complémentaires.

Le prévisionnel 2026 tient compte des heures supplémentaires générées par les élections municipales, estimées à 36 000 €.

➤ Avantages en nature

Aucun avantage en nature n’a été versé en 2025.

❖ Durée du travail

La délibération du 28 juin 2021 fixe, à compter du 1^{er} janvier 2022, la durée de travail des agents à temps complet à 1607 heures. Il a été adopté deux modalités de gestion du temps de travail :

- 36 heures par semaine avec 6 jours d’ARTT pour l’ensemble du personnel à temps complet,
- Un forfait en jours sur l’année de 217 jours travaillés avec l’octroi de 12 jours de réduction de temps de travail (RTT) en moyenne, pour les cadres du comité de direction et, sur proposition de l’administration, pour les agents suivants :
 - Cadres disposant d’une autonomie dans l’organisation de leur temps de travail et dont la nature des fonctions ne leur permet pas d’appliquer l’horaire collectif en vigueur dans leur service,
 - Personnel dont la durée de travail ne peut être prédéterminée et disposant d’une réelle autonomie dans l’organisation de leur emploi du temps pour l’exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

❖ Le Budget 2026

Le chapitre 012 des charges de personnel est estimé à 29 M€ soit une hausse de 1,4 % par rapport au réalisé de l’année 2025.

L’année 2026 va être notamment impactée par les éléments suivants :

- Le GVT (glissement-vieillesse-technicité). Il s’agit de l’évolution naturelle de la masse salariale liée au vieillissement (augmentation des salaires due à l’ancienneté des agents) et à l’avancement de carrière des agents (avancements d’échelon, de grades, promotions internes) : inférieur à 1 %
- La hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points (34,65 % à 37,65 %) : 240 385 €
Pour rappel, une hausse identique du taux de cotisation est prévue chaque année jusqu’en 2028.

En se basant sur l’assiette de cotisation de l’année 2022 (environ 11,2 M€), le montant de la cotisation patronale CNRACL passera de 3.4 M€ à 4,9 M€ en 2028 soit une augmentation annuelle de 1,5 M€ de la masse salariale à traitement de base indiciaire constant.

C.N.R.A.C.L	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux de Cotisation	30,65%	30,65%	30,65%	31,65%	34,65%	37,65%	40,65%	43,65%
Assiette de cotisation	10 984 778 €	11 196 345 €	11 460 565 €	11 663 405 €	11 435 688 €	11 156 579 €	11 156 579 €	11 156 579 €
	Réalisée	Réalisée	Réalisée	Réalisée	Réalisée	Estimation	Estimation	Estimation
Montant de la cotisation patronale	3 372 571 €	3 431 519 €	3 516 281 €	3 690 953 €	3 960 067 €	4 200 452 €	4 535 149 €	4 869 847 €
Augmentation par rapport à N-1	- €	58 948 €	84 761 €	174 672 €	269 114 €	240 385 €	334 697 €	334 697 €
Augmentation par rapport à 2021	- €	58 948 €	143 710 €	318 382 €	587 496 €	827 881 €	1 162 578 €	1 497 276 €

❖ La politique des ressources humaines

1) Le régime indemnitaire

- a. La réforme du régime indemnitaire de la filière police municipale a été mise en place au 1^{er} janvier 2025

- b. Chaque année, la collectivité agit en faveur de la réduction des écarts de rémunération en réévaluant des montants d'IFSE permettant une reconnaissance des compétences des agents et une amélioration des conditions de travail. Elle s'appuie sur différents éléments tels que le montant de l'IFSE de l'agent au sein d'un même groupe d'emplois, le niveau de responsabilités, la date de la dernière révision de l'IFSE de l'agent.

2) L'amélioration permanente des conditions de travail

a. La démarche QVT

Depuis 2020, avec la création d'un poste de chargé de mission Qualité de Vie au Travail, la collectivité conduit une démarche en faveur de l'amélioration des conditions de travail des agents.

- Qu'est-ce que la QVT ?

Dans la Fonction Publique Territoriale, la démarche QVT regroupe toutes les actions permettant d'assurer la conciliation de la qualité des conditions de vie, de travail des agents et la qualité du service public. Cette notion englobe un vaste ensemble de dimensions liées au bien-être, à la santé et au sentiment d'épanouissement des agents au sein de leur environnement professionnel.

- Les objectifs de la démarche QVT

Ils sont organisés autour de **4 axes** :

1. l'évaluation des risques (Document Unique) :

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, la collectivité a entamé des démarches pour concevoir le nouveau Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et a confié ce projet, par voie de marché public, à un cabinet spécialisé dans l'évaluation des risques afin de bénéficier d'un accompagnement sur mesure en s'appuyant sur l'expertise de professionnels compétents.

Le DUERP se déclinera en 4 étapes :

- L'identification des risques auxquels les agents sont exposés (avril à juin 2026)
- La hiérarchisation des risques (gravité et probabilité)
- La planification d'actions de prévention visant à réduire les risques identifiés en respectant les 9 principes généraux de prévention
- La rédaction du D.U et déploiement d'un logiciel dédié de gestion des risques

Cette démarche est fondée sur l'échange. Pour cela, les intervenants en prévention des risques professionnels pourront s'entretenir avec les agents sur leurs activités professionnelles afin de mieux comprendre les situations de travail puis identifier les leviers d'amélioration possibles.

2. l'égalité professionnelle :

La rédaction du rapport égalité femmes-hommes comprenant le plan d'action égalité professionnelle

3. la lutte contre les risques psycho-sociaux :

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de travail et de ses obligations réglementaires en matière de santé au travail, la Ville poursuit une démarche active de prévention de lutte contre les risques psycho-sociaux.

Depuis la mi-2024, la Ville a entrepris une démarche de co-production du plan d'action avec le concours d'un cabinet expert en RPS et des agents volontaires.

La finalisation du plan et la mise en place d'actions de formation à la prévention des RPS se poursuivent en 2026.

En février, le cabinet expert assurait une formation RPS auprès d'un premier groupe d'encadrants, animée par un psychologue du travail afin de les sensibiliser au cadre réglementaire et aux enjeux actuels en collectivité.

4. le bien-être au travail (écoute et orientations auprès des services compétents, assistance psychologique)

Concernant la préservation de la santé mentale, la collectivité oriente les agents en situation de souffrance psychologique, en proposant différentes assistances psychologiques :

- Médecin du travail et Psychologue du travail
- Partage de ressources publiques en santé mentale (Santé Publique France) : par exemple : « PSYCOM »,
- Informations sur le dispositif « Mon parcours psy »
- Informations sur la structure d'accompagnement psychologique « Emora » (Centre Hospitalier Sambre Avesnois).

b. La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration des conditions de travail et au bien-être des agents

La collectivité organise des événements à destination de tous les agents qui permettent de favoriser la communication entre les services et de renforcer la cohésion :

- La cérémonie des vœux du personnel
- Le traditionnel barbecue du personnel
- La semaine de la QVT avec un programme varié ouvert sur la découverte de la ville, le bien-être personnel et mental

c. Mission d'accompagnement à la mobilité

La collectivité accompagne les demandes de mobilité professionnelle des agents qui ne souhaitent plus ou ne peuvent plus exercer leur métier, en proposant une approche méthodologique nécessaire à la création d'un plan d'action personnalisé.

Elle contribue ainsi à préserver leur intégrité physique et leur santé mentale, en les maintenant en activité.

d. Le dispositif de signalement

Dans un objectif d'amélioration continue de la politique de prévention de lutte contre le harcèlement sexuel, moral, les violences sexistes, sexuelles, les discriminations, la Ville a adhéré, début 2025, au dispositif de signalement mutualisé du Centre de Gestion 59.

Il propose une expertise pluridisciplinaire (accompagnement, orientation du signalant vers des professionnels et des structures extérieures compétentes) et des préconisations sont transmises à la collectivité.

De même, la prise en charge et le traitement sont rapides en raison d'une communication dédiée et d'une réunion de la cellule de signalement dans les 15 jours suivants le signalement (en cas d'urgence, sans délais).

3) La formation

La ville encourage les agents à suivre des formations afin de les faire monter en compétence.

En 2025, le service formation a réalisé des actions de communication visant à promouvoir les formations délocalisées ou en intra, qui limitent le temps de trajet domicile-formation et facilitent le départ en formation, et les préparations aux concours.

Un courrier est adressé aux agents n'ayant pas réalisé les formations obligatoires en les invitant à se rapprocher du service formation.

Les agents peuvent solliciter un rendez-vous pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour une recherche de formation ou des informations sur les concours.

En marge, la collectivité accompagne les agents dans le développement de leurs compétences en finançant des formations en vue d'un projet de reconversion professionnelle par exemple.

Le pôle formation a disposé d'un budget de 80 000 € dont 6 140 € ont été dédiés à des formations au titre du CPF.

En voici quelques exemples :

- Une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention du diplôme d'état d'Eduteur de Jeunes Enfants
- Une formation en comptabilité
- Une préparation aux concours de professeur des écoles

4) La gestion prévisionnelle des emplois et compétences

Depuis le 1^{er} septembre 2023, l'âge minimum de départ à la retraite est relevé de 3 mois par an pour atteindre 64 ans en 2030.

Dans les conditions de départ actuelles, sur les 6 années à venir, 147 agents sur emplois permanents pourraient envisager un départ à la retraite.

A ce jour, sur ces 147 agents, 32 poursuivent leur activité au-delà de l'âge légal de départ. Cependant, le décret n'étant pas encore paru, ces données ne tiennent pas compte de la suspension de la réforme des retraites.

On constate que l'âge moyen au sein des collectivités territoriales ne cesse d'augmenter pour atteindre 46 ans. A Maubeuge, la moyenne d'âge est de 48 ans.

Ce vieillissement des effectifs impacte l'organisation et la capacité, pour les agents les plus âgés, de continuer à exercer certains métiers.

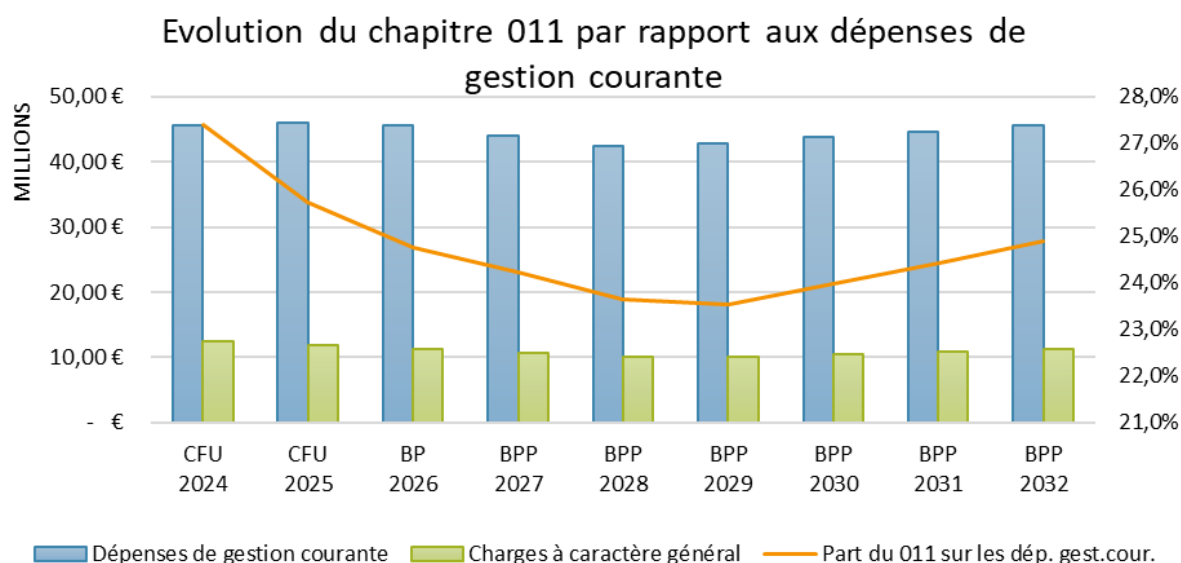
f) Subventions

La subvention d'équilibre versée au CCAS sera revalorisée de 100k€ pour atteindre un niveau de 1.456.000€ pour 2026.

L'enveloppe globale des subventions aux associations est stabilisée sur l'ensemble du budget pluriannuel (donc de 2026 à 2032) à hauteur de 2,3M€ annuels.

g) Autres dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte susmentionné, et notamment la diminution de 941K€ des recettes de fonctionnement attendues pour 2026, la collectivité prévoit de revoir l'ensemble de ses dépenses de gestion courante¹¹. Cela passe par une diminution des charges à caractère général (hors fluides) constante de 10% jusqu'en 2029 puis une augmentation anticipée à hauteur de 5% de 2030 à 2032.



C. Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se décomposent en deux temps puisqu'il faut tenir compte des reports de crédits et des recettes nouvelles inscrites au budget.

6,17M€ font l'objet d'un report de crédits, 6,8M€ de recettes nouvelles sont anticipées pour l'exercice 2026, dans ce volume nous pouvons noter (de manière non exhaustive) :

- 1,6M€ pour le financement du théâtre du manège ;
- 1,2M€ pour le financement du groupe scolaire Anne Frank et Claude Debussy ;
- 1,06M€ pour le financement de la maison de sous-le-bois ;
- 688k€ pour l'EPIDE.

¹¹ Nous entendons ici les charges à caractère général (chap.011), les charges de personnel et frais assimilés

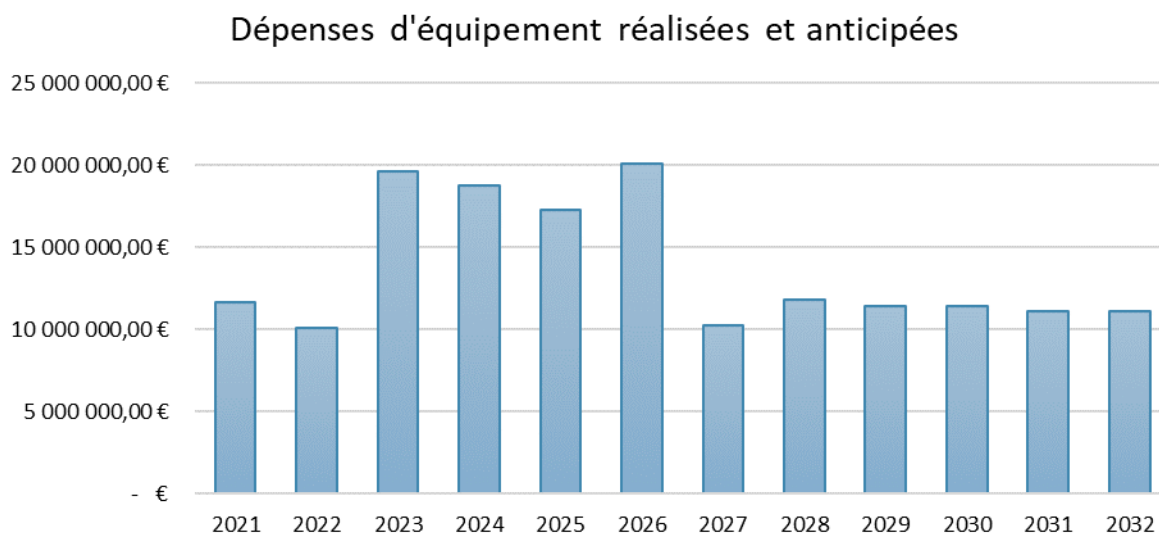
2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement pour 2026 sont à présenter en deux temps car le budget 2026 prend en compte les reports de crédit à hauteur de 6,02M€, et 14,1M€ de dépenses nouvelles.

La ville de Maubeuge est face à un double enjeu :

- Dans le cadre l'application de la loi de finance 2026 et des orientations claires de réduction des dépenses locales, elle doit maîtriser ses l'ensemble de ses dépenses ;
- Poursuivre une stratégie visant à augmenter l'attractivité de la collectivité, et donc ses investissements.

Dans la mise en place de son budget pluriannuel, le niveau d'investissement est stabilisé entre 2027 et 2032 à 12,2M€ (un niveau de dépenses d'équipement comparable à 2021-2022).



a) Consolidation de la stratégie d'investissement pour plus d'attractivité

Malgré les efforts déployés et l'apport du PACTE Sambre Avesnois Thiérache, la dynamique démographique et les indicateurs sociaux-économiques restent préoccupants, notamment à travers les indicateurs suivants :

- Un taux de chômage élevé : 18,8% (contre 11,1% dans le Nord) ;
- Une fragilité accrue des foyers : 25% des familles sont monoparentales (contre 18,6% dans le Nord) ;
- Un taux de pauvreté élevé : 36% (contre 19,5% dans le Nord).

À ces défis s'ajoute le renouvellement du parc immobilier, parfois source de précarité énergétique et nécessitant une réhabilitation massive, ainsi qu'une offre renouvelée de logements pour répondre aux besoins des habitants et attirer de nouveaux ménages.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Maubeuge prévoit notamment d'accueillir, dans les prochaines années environ 1 500 logements supplémentaires, à travers différentes opérations

réparties sur toute la commune. Considérant que la taille des ménages est de 2,15¹² individus en moyenne en France, cela représenterait 3 225 nouveaux maubeugeois.

Afin de gagner en attractivité et d'améliorer le cadre de vie des Maubeugeois, le budget d'investissement est principalement consacré aux 3 équipements stratégiques actuellement en chantier, à savoir le groupe scolaire Anne Frank et Claude Debussy, la Maison de Santé Pluridisciplinaire et le théâtre du Manège.

En parallèle, la Ville continue en 2026 d'autres actions impulsées dans ce cadre, notamment l'aménagement d'une nouvelle phase de la Clouterie avec la livraison d'ici l'été d'un grand parking végétalisé en Centre-Ville. Enfin, une partie des dépenses est consacrée à la poursuite des engagements restants pris dans le cadre des grands projets d'investissements, en particulier les études relatives à la réalisation des futurs équipements tels que la réhabilitation de l'îlot Notre Dame du Tilleul ou la maison de la culture.

b) Démolition et Reconstruction du groupe scolaire Anne Frank et Claude Debussy

Le projet de reconstruction des écoles Anne Frank et Claude Debussy s'intègre dans le plan de renouvellement urbain de Maubeuge, avec la vision d'une nouvelle école accessible et à l'articulation de 2 quartiers : « Les Présidents » et « Les Ecrivains ».

Le groupe scolaire comprend 20 classes pour la maternelle et l'élémentaire. Sont créés également un bâtiment pour le périscolaire et une restauration scolaire pour plus de 400 enfants.

Les travaux de démolition ont été réalisés fin 2024 – début 2025. Les travaux de reconstruction sont en cours depuis mars 2025. La réception des travaux est prévue fin 2026.

c) Réhabilitation du théâtre du Manège

Le Manège est aujourd'hui une Scène nationale qui doit être pérennisée et bénéficier d'une intervention pour développer toutes ses missions, aujourd'hui empêchées par l'existant, notamment par la surélévation de la cage de scène, un meilleur accueil des spectateurs et des artistes.

Le projet consiste donc en la réhabilitation de l'ensemble de la salle de spectacles, mais également des loges et autres espaces de production.

Un nouveau traitement urbain favorisera la liaison entre les Cantuaines et le théâtre en lui-même tout en redéfinissant les modes de circulation sur l'ensemble de la zone.

Les travaux ont débuté par le désamiantage au cours du 2^{ème} trimestre 2025. La fin est prévue 2^{ème} semestre 2027.

¹² Source : Insee, recensement de la population (RP) 1968 sondage au 1/4 – RP1975 sondage au 1/5 – RP1982 sondage au 1/4 – RP1990 dépouillement exhaustif – RP1999 à RP2022 exploitations principales

d) Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle s'intègre à la réflexion du quartier NPRU Sous-le-Bois. Il s'agit de regrouper les professionnels de santé pour proposer une offre de santé complète à la patientèle du territoire et faciliter les liens entre les professionnels de santé.

Composé d'un pôle médical, d'un pôle paramédical et d'un laboratoire d'analyses médicales, l'ambition du projet est de créer un pôle de santé capable de s'adapter aux évolutions de l'organisation du suivi médical et à l'arrivée de nouveaux praticiens.

Les travaux de terrassement ont débuté fin 2024. La fin est prévue fin 2026.